

### *Recours au Règlement*

Je vous exhorte donc, afin d'assurer le bon déroulement de nos travaux et de tenir le débat en question à la Chambre, à reconsidérer votre décision de ne pas passer à l'article 52 du Règlement aujourd'hui, comme on le prévoit sous la rubrique «Affaires courantes» du Règlement.

En conclusion, je tiens à vous dire que je crains fort que, grâce à sa majorité, chaque fois qu'il sait qu'il existe une crise et qu'il est probable qu'un débat sera réclamé à ce sujet—car nous signalons parfois au gouvernement que nous souhaitons discuter d'une question en particulier—le gouvernement puisse rendre la disposition pertinente du Règlement tout à fait inutile; il suffira en effet que durant les «Affaires courantes», un ministériel prenne la parole et propose de passer aux «Initiatives ministérielles». Je trouve cela quelque peu difficile à accepter.

Le gouvernement va se servir de sa majorité pour empêcher tout débat sur une question extrêmement importante dont un député a saisi la Chambre. En d'autres termes, chaque fois que le gouvernement voudra se servir de sa majorité pour circonvenir la procédure normale et éviter de discuter d'une crise, il pourra proposer de passer aux «Initiatives ministérielles». Selon moi, cela serait contraire à ce que je considère être le processus démocratique, et je suis tout à fait contre cette façon de procéder.

Ainsi, je vous exhorte à reconsidérer votre décision de ne pas passer à l'article 52 du Règlement dans le cadre des «Affaires courantes» comme c'est normalement le cas, à demander que la lettre déposée par le député de Beauséjour soit examinée aujourd'hui et à faire en sorte qu'une décision soit prise au sujet de la tenue possible d'un débat d'urgence sur la situation dans le secteur de la pêche dans les provinces de l'Atlantique.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, je serai bref. Je crois que la question est importante. Je crois que tous admettront que les députés ont le droit de demander un débat spécial lorsqu'ils jugent une question urgente et je pense que nous ne devons pas perdre de vue que nous reprenons tout juste nos travaux et que nous voudrions donc, dans la mesure du possible, entretenir une atmosphère de coopération et de franche camaraderie.

Je pense que nous comprenons tous la décision du gouvernement de demander un vote pour donner suite à la motion d'adhésion d'hier. À mon avis, le gouvernement avait deux options. La première était de proposer

que nous passions directement aux initiatives ministérielles, ce qu'il a fait; la deuxième était simplement que le débat soit ajourné et que nous revenions aux Affaires courantes.

J'ai même discuté de la question avec le secrétaire parlementaire, et nous avons pu dégager ces deux options. Le gouvernement en a choisi une. Par conséquent, nous ne nous sommes pas rendus à l'étape de l'examen des Affaires courantes où les députés auraient pu présenter leurs demandes de débat d'urgence sur les conséquences environnementales du barrage Rafferty-Alameda, sur la situation en Éthiopie et sur la crise dans les pêches sur la côte est.

Plutôt que de discuter de la possibilité d'interpréter l'article 52 du Règlement comme permettant de soulever ces questions maintenant, je crois que, dans un esprit de coopération, nous pourrions permettre aux députés ayant présenté des lettres faisant état de leur intention de demander des débats d'urgence, d'exposer leurs arguments pour que nous puissions ensuite passer à l'examen des questions à l'ordre du jour.

**M. le Président:** Je sais que d'autres députés voudront probablement prendre la parole. Je peux peut-être les empêcher de se lancer dans de longs arguments en faisant quelques remarques au sujet de la demande.

Premièrement, cette question peut être résolue très facilement aujourd'hui. Comme nous devons prendre rapidement une décision à ce sujet, je ne veux pas donner une réponse irréfléchie.

Sans me prononcer catégoriquement sur la règle, n'oubliez pas que, pour l'instant, la Chambre n'a été saisie que d'un avis de demande. La coutume veut que la présidence ne fasse pas de remarques au sujet de toute autre demande qu'elle reçoit tant que le député qui a présenté la demande en question n'a pas pris la parole à la Chambre. Je sais que les députés comprennent cela. Toutefois, comme le député d'Ottawa—Vanier et le député de Kamloops ont tous deux affirmé qu'un certain nombre de demandes devaient être présentées hier, je crois que je peux parler de ces demandes comme étant celles que j'ai reçues hier.

En fin de compte, le gouvernement a proposé que la Chambre passe à l'ordre du jour, et il m'a donc été impossible de rendre une décision concernant ces demandes. On aurait peut-être pu remédier à cela facilement sans débat. Il aurait suffi que les demandes soient présentées de nouveau aujourd'hui.